



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20210624-BUR-AG-21-068-DE
Date de télétransmission : 05/07/2021
Date de réception préfecture : 05/07/2021

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 24 juin 2021

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Marché N°21001COL - fourniture de sacs compostables – Infiructuosité

L'an deux mille vingt et un, le 24 juin à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS :

POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, SAVELLI Pierre, PELLEGGRI Leslie, PADOVANI Jean-Jacques, LINALE Serge, ROSSI Michel, DE GENTILI Emmanuelle, SIMONPIETRI Pierre-Michel.

POUVOIRS : -

ABSENTS :

MILANI Jean-Louis, SIMEONI Gilles, ARMANET Guy, PADOVANI Marie-Hélène.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Marché N°21001COL – fourniture de sacs compostables – Infructuosité

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'accord cadre de fournitures et de service n°21001COL pour la fourniture de sacs compostables ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment : « la préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres de services d'un montant égal ou supérieur au seuil défini à l'article R 2122-8 du Code de la Commande Publique (40 000 € H.T. à ce jour) et inférieur au seuil de procédure défini dans l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la Commande Publique (214 000 € H.T. à ce jour). » ;

Considérant la consultation lancée le 15 février 2021 sous forme de procédure adaptée ouverte pour l'attribution du marché de fourniture de sacs compostables (non alloti) ;

Considérant le rapport d'analyse des offres ;

Considérant que la Direction de la collecte propose de déclarer infructueux le marché 21001col ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

De déclarer infructueuse la procédure relative au marché 21001COL pour la fourniture de sacs compostables ;

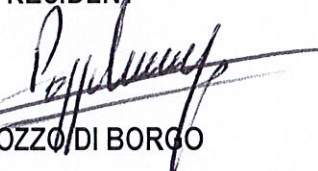
AUTORISE

Le Président à lancer une nouvelle procédure de passation du marché de fourniture de sacs compostables et à signer tout document nécessaire à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO